

## EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Sophie, tenue le **3 août 2021 à 19 h**, à l'hôtel de ville, en la salle des délibérations du conseil sis au 2199, boulevard Sainte-Sophie, sous la présidence de M<sup>me</sup> la mairesse, Louise Gallant.

### PRÉSENCES

---

La mairesse : Louise Gallant

Les conseiller(ère)s : Sophie Astri, district 1  
Claude Lamontagne, district 2  
Linda Lalonde, district 3  
Éric Jutras, district 4  
Guy Lamothe, district 5

Formant le quorum du conseil municipal.

Est également présente : Sophie Plouffe, CPA, CMA  
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe

Absence(s) : Normand Aubin, district 6

186-08-21

### **1.10 RÈGLEMENT NUMÉRO 1327-2021 - AMENDEMENT AU RÈGLEMENT NUMÉRO 1302-2020 AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 67 000 \$**

---

**CONSIDÉRANT QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 juillet 2021 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance, P-2021-12 ;

**CONSIDÉRANT** la tendance actuelle du marché de la construction selon laquelle la firme d'ingénierie nous informe d'une augmentation de 20 % à 40 % des coûts pour les projets de ce type comparativement à l'année dernière ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Sophie a décrété, par le biais du règlement numéro 1302-2020, une dépense et un emprunt de 370 500 \$ pour les travaux d'asphaltage de la rue Katherine ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est nécessaire d'amender le règlement 1302-2020 afin de pourvoir aux coûts excédentaires constatés lors de l'ouverture de la soumission ;

**CONSIDÉRANT QU'**une mention est faite par le directeur général et secrétaire-trésorier de l'objet du présent règlement.

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Jutras et résolu à l'unanimité**

**D'ADOPTER** le règlement numéro 1327-2021, intitulé : « Amendement au règlement numéro 1302-2020 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 67 000 \$ » ; décrétant ce qui suit :

### **Article 1**

Le titre du règlement numéro 1302-2020 est remplacé par le suivant :

Règlement numéro 1302-2020 décrétant une dépense et un emprunt de 437 500 \$ pour les travaux d'asphaltage de la rue Katherine.

### **Article 2**

L'article 2 du règlement numéro 1302-2020 est remplacé par le suivant :

Le montant additionnel est de 67 000 \$ pour un total de 437 500 \$ au lieu de 370 500 \$, détaillé comme suit :

Revêtement bitumineux	322 530 \$
Honoraires professionnels ( $\pm 11$ %)	35 960 \$
Imprévus et contingents ( $\pm 10$ %)	32 250 \$
Frais de financement ( $\pm 8$ %)	27 272 \$
TVQ montant net	19 488 \$
Total des dépenses	<u>437 500 \$</u>

### **Article 3**

L'article 3 du règlement numéro 1302-2020 est remplacé par le suivant :

Aux fins d'acquitter les dépenses décrétées par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 437 500 \$ sur une période de 15 ans.

Véritable extrait du livre des délibérations  
Certifié conforme ce 5 août 2021



Sophie Plouffe  
Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe